Handi Sport
COMITÉ DÉPARTEMENTAL
Isère

Au fil de l'eau

Randonnée Handi-kayak

Dimanche 27 juin 2021

Canal de Savières (73)

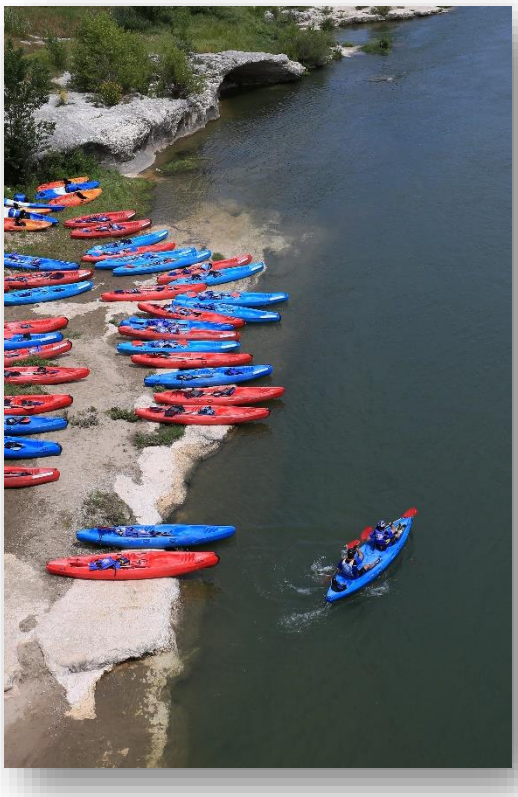

// Au programme :

- Randonnée d'environ 15 km au départ de la plage de Conjux
- **Pause déjeuner au camping de Chanaz**

Chaque point de rassemblement est équipé de toilettes PMR

// En équipe

- Idéalement une personne valide et une personne en situation de handicap au minimum
- Pas de limite d'âge
- Vous êtes seul ? Nous vous aiderons à trouver un partenaire
- Une seule restriction : pouvoir tenir la pagaie.
- Nous serons équipés de Kayaks biplace, la pratique est ouverte aux familles, amis, conjoints.

// Modalités pratiques :

- Prévoir son pique-nique pour midi et un sac étanche si possible.
- Prévoir chaussures fermées (pas de Tong), Coupe-vent ou Kway, chapeaux, lunettes avec cordon, vêtements de rechange

// Horaires et lieu de rendez-vous :

Dimanche 27 juin

3 options de parcours :
- Découverte Kayak : plage de Conjux vers Chanaz : 1h30 (10h-11h30) ; Rendez-vous sur la plage de Conjux
- Découverte Kayak : Chanaz vers plage de Conjux : 2h (14h-16h) ; Rendez-vous Parking de l'écluse
- Randonnée kayak : Plage de Conjux- Chanaz en Aller-retour : 3h30 (10h-16h) ; Rendez-vous sur la plage de Conjux

Covoiturage organisé à partir de la Maison des Sports à Eybens à 8h. Inscription sur la Randonnée journée obligatoirement.

// Pour s'inscrire,

Fournir :

Pour la pratique des activités sportives tel que le canoë, le Comité Départemental Handisport de l'Isère demande au pratiquant soit :

1° D'attester de sa capacité à savoir nager vingt-cinq mètres et à s'immerger. Lorsque le pratiquant n'a pas la capacité juridique, son représentant légal atteste de cette capacité ; fournir un document écrit

2° De présenter un certificat qui mentionne la réussite au test du Sauve-Nage.

3° De présenter un des certificats attestant de la réussite au test commun aux fédérations sportives agréées ayant la natation en partage.

Lorsque le pratiquant ne peut fournir cette attestation ou l'un de ces certificats, il doit se soumettre au port d'un gilet spécifique obligatoire.

Renseigner le formulaire en ligne :

https://forms.gle/u55xKEkqsDQ8s1d19

// Coût de l'engagement :

- 20 € par personne non-licenciées FFH
- 15€ pour les licenciés à la FFH
- Règlement à adresser par

  - Chèque à :

Comité Départemental Handisport Isère
Maison Départementale des Sports
7 rue de l'Industrie
38320 Eybens

  - Paiement en ligne en suivant le lien :

https://www.helloasso.com/associations/handisport-isere-comite-departemental/evenements/rando-handi-kayak-au-fil-de-l-eau

Fiche d'inscription, documents et règlements à retourner avant le **20 juin** 2021.